

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AC69

présenté par  
M. Huet, M. Salen et Mme Schmid

-----

### ARTICLE 10

Compléter l'article 10 par l'alinéa suivant :

« L'éducation au numérique inclut un volet prévention et gestion de l'image numérique. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les risques liés au numérique sont importants. Ils peuvent aller de l'exposition trop importante aux matériels non appropriés aux enfants à une mauvaise utilisation des réseaux sociaux ou des messageries instantanées pouvant mettre en péril la sécurité des enfants et adolescents. Alors que notre société a de plus en plus recours au numérique et à Internet, l'enseignement du numérique doit absolument comprendre un volet prévention permettant d'éduquer les enfants aux dangers d'Internet et du numérique.